



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MAYOTTE**

**Recueil**  
**des Actes Administratifs**  
**de la Préfecture de Mayotte (RAA)**

**Édition SPECIALE N° 102**

**Mois de : AOÛT 2017**

**DATE DE PARUTION : 4 AOÛT 2017**

**IMPORTANT**

**Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle ([raa@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:raa@mayotte.pref.gouv.fr))**

## SOMMAIRE Édition SPECIALE du 4 AOÛT 2017

<b>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>SIGNE LE</b>	<b>Pages</b>
<b>ARRETE N° 2017 – SG-843 bis DRCL portant règlement du budget primitif 2017 de la commune de Tsingoni</b>	<b>27/07/2017</b>	<b>4</b>



Liberté • Egalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de  
l'environnement

ARRETE N° 2017 - SG - 843 bis

Portant règlement du budget primitif 2017

de la commune de Tsingoni

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-5 ;

**VU** le décret du 06 mai 2016 portant nomination de Monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;

**VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 468/SG/2017 du 05 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

**VU** l'avis n° B 2017-008 du 30 juin 2017 de la Chambre Régionale des Comptes de Mayotte constatant que les mesures de redressement prises par la commune de Tsingoni pour résorber son déficit budgétaire sur l'exercice 2016 ont été insuffisantes ;

**Considérant** que, conformément au dit avis et en vertu des dispositions prévues à l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de régler et de rendre exécutoire le budget primitif 2017 ;

**Considérant** que, les mesures préconisées par la chambre régionale des comptes ne permettent pas de résorber l'intégralité du déficit du budget 2017 ; que dans ces conditions, le rétablissement du produit de la fiscalité directe locale à un niveau comparable à celui perçu en 2016, en procédant à une modification des taux d'imposition votés est indispensable ;

Taxes	Taux plafonds 976	Taux plafonds nationaux	Taux votés au titre de 2017	Taux proposés par la CRC	Bases 2017	Produits escomptés
Taxes d'habitation	60,95%	60,95%	15,00 %	15,00 %	2 576 000	386 400 €
Taxe foncière bâtie	52,13%	52,13%	15,00 %	35,00 %	3 512 000	1 229 200 €
Taxe sur le foncier non bâti	123,28 %	123,28 %	4,40 %	4,40 %	1 359 000	59 796 €
			Produit avec les taux proposés			1 675 396 €
			Produits avec les taux votés			972 996 €
			<b>Recette supplémentaire</b>			<b>702 400 €</b>

**SUR** proposition du Sous-préfet, Secrétaire général adjoint ;

SUR proposition du Sous-préfet, Secrétaire général adjoint ;

ARRETE :

Article 1 : Le budget primitif 2017 de la commune de Tsingoni est réglé et rendu exécutoire comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
011	Charges à caractère général	1 500 000	70	Produits des services et du domaine	116 759
012	Dépenses de personnel	7 515 025	73	Impôts et taxes	5 270 013
014	Atténuation de Produits	0	74	Dotations et participations	3 527 222
65	Autres charges de gestions courantes	2 538 842	75	Autres produits de gestion courante	
			013	Atténuation de charges	1 165 050
	<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>	<b>11 553 867</b>		<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>10 079 044</b>
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	15 996	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	15 000	77	Produits exceptionnels	16 830
68	Dotation aux provisions	0			
022	Dépenses imprévues	0	78	Reprises sur provisions	0
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 584 863</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 095 874</b>
023	Virement à la section d'investissement	0			0
042	Opération d'ordre de transfert entre section	91 663	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
	Total des dépenses d'ordres de la section de fonctionnement	91 663		Total des recettes d'ordres de la section de fonctionnement	0
	<b>Total</b>	<b>11 676 526</b>		<b>Total</b>	<b>10 095 874</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0	R002	Résultat reporté ou anticipé	680 568
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 676 526</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>10 776 442</b>
<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>					<b>-900 084</b>

## Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros	Chapitre	Intitulé	Montant arrêté en euros
		0	13	Subventions d'investissement	4 988 600
		0	16	Emprunt et dettes assimilées	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 038	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0
204	Subventions d'investissement versées	0	204	Subventions d'investissement versées	0
21	Immobilisations corporelles	169 526	21	Immobilisations corporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisation en cours	0	23	Immobilisation en cours	0
	Total des opérations d'équipement	7 087 204			0
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 279 768</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 988 600</b>
10	Dotations fond divers et réserves	0	10	Dotations fond divers et réserves	970 539
13	Subventions d'investissement	0	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0
16	Emprunt et dettes assimilées	53 471			0
26	Participations et créances	0	26	Participations et créances	0
27	Autres immobilisations financières	0	27	Autres immobilisations financières	0
020	Dépenses imprévues	0	024	Produit des cessions	120 000
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>53 471</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 090 539</b>
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0	45X-2	Total des opérations pour le compte de tiers	0
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 333 239</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 079 139</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 663
041	Opération patrimoniales	200 000	041	Opération patrimoniales	200 000
	Total des opérations d'ordre d'investissement	200 000		Total des recettes d'ordre d'investissement	291 663
	<b>Total</b>	<b>7 533 239</b>		<b>Total</b>	<b>6 370 802</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0	R001	Solde d'exécution positif reporté	622 262
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>7 533 239</b>		<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>6 993 064</b>
<b>Equilibre de la section d'investissement</b>					<b>-540 175</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>					<b>-1 440 259</b>

**Article 2 :** Un recours pourra être formé contre cet arrêté, dans les deux mois suivant sa notification, auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Mayotte.

**Article 3 :** Le secrétaire général adjoint et Monsieur le maire de la commune de Tsingoni sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **27 JUL. 2017**

Le Préfet de Mayotte  
Pour le Préfet par délégation  
le Secrétaire général adjoint



**Dominique FOSSAT**

**Copies**

Mairie de Tsingoni	1
Trésorier Municipal	1
DRFIP	1
DRCL	1
CRC de Mayotte	1
RAA	1